

COVID 19

Le Département facilite le rappel de vaccination des bénéficiaires de l'APA et de la PCH

Face à la recrudescence du virus de la Covid-19 et de ses variants, le Ministère de la Santé et des Solidarités, sur l'avis de la Haute Autorité de la Santé, préconise un rappel de vaccination pour les seniors.

Le Département de l'Ain, à l'écoute des personnes les plus âgées et isolées, a décidé d'accompagner les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la Prestation de compensation du handicap (PCH) pour faciliter leur rappel de vaccination.



©Département de l'Ain

Le Département a adressé un courrier à tous les bénéficiaires de l'APA et de la PCH âgés de 75 ans et plus pour leur préciser les conditions et modalités de vaccination (qui peut bénéficier du rappel, où se faire vacciner, comment prendre rendez-vous, comment demander un bon de transport à la CPAM pour se rendre dans un centre de vaccination...).

Conscient que certains bénéficiaires peuvent connaître des difficultés dans la mise en œuvre de ce rappel de vaccination, le Département est à leur écoute via la ligne téléphonique (30 01) pour les aider à trouver des solutions. Si l'état de santé et de dépendance de la personne l'impose, une vaccination à domicile, par les équipes du SDIS, pourra être envisagée.



Parce que le Département est un acteur de solidarité et de proximité, j'ai souhaité au printemps dernier que les seniors bénéficiaires de l'APA ou de la PCH puissent bénéficier de la vaccination. En lien avec le SDIS et la RDTA, nous avons mené une grande campagne de vaccination itinérante auprès des personnes âgées et fragilisées.

Aujourd'hui, parce qu'un rappel de vaccination est essentiel, j'ai décidé de faciliter l'accès de ces personnes à une 3^e dose. Je considère que, dans le contexte actuel de crise sanitaire, nous avons l'obligation presque morale de proposer ce soutien à celles et ceux de nos anciens qui seraient dans la difficulté pour avoir accès à leur rappel de vaccination.

Jean Deguerry
Président du Département de l'Ain

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain – Direction de la communication
Céline Moyne-Bressand • tél. 04 74 22 98 33 • celine.moyne-bressand@ain.fr

